

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article219>

EN BREF N°211 : Elections aux Conseils Scientifiques des Instituts et au Conseil Scientifique du CNRS Les personnels du CNRS perdent leur identité !

Date de mise en ligne : jeudi 15 octobre 2009

- PUBLICATIONS - En Bref - Archives EN BREF - En Bref 2009 -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Le Comité Technique Paritaire du CNRS du 20 octobre a notamment pour ordre du jour la modification des collèges électoraux et des modalités électorales pour les élections au Conseil scientifique du CNRS et aux Conseils scientifiques des Instituts nouvellement créés. Conséquence des luttes du printemps, le principe de la parité entre les élus et les nommés a été respecté avec 11 élus et 11 nommés dans tous les conseils.

Mais, les Ita restent sous représentés dans les CSD, il eut été normal que leur représentation soit renforcée. Le maintien d'un nombre faible d'Ita va dans sens d'une science désincarnée conceptualisée en dehors de la technologie.

Le projet supprime les sous collèges et prévoit la fusion du collège électoral des directeurs de recherche avec celui des professeurs et celui du collège des chargés de recherche avec celui des maîtres de conférence.

Les élections se dérouleront au scrutin pluri-nominal à un tour, sauf pour celui des Ita/latos qui se déroulera sur listes.

Ce nouveau dispositif va accentuer la marginalisation des personnels du CNRS.

Les instances scientifiques du CNRS doivent être ouvertes à la communauté scientifique qui travaille dans les laboratoires de l'organisme. Mais ceci ne peut se faire au détriment de la représentation des personnels de l'organisme.

La Prime d'excellence scientifique (PES) est subordonnée à l'obligation de consacrer un tiers de temps à l'enseignement. La fusion des collèges électoraux va dans le même sens que la PES, celui de la remise en cause du statut de chercheurs à plein temps. Or, l'existence du CNRS est intimement liée au métier de chercheur à plein temps.

L'ANR et l'AERES ont transformé le CNRS en agence de moyens. Il s'agit de passer à l'étape suivante : la liquidation du statut des chercheurs et des ITA afin d'en finir avec la liberté de recherche.

En gommant l'identité de ses personnels, le CNRS offre lui-même sa tête au pouvoir.

Le SNTRS exige que la Direction revienne sur les modifications des modalités électorales. En tout état de cause, il votera contre ce texte au CTP.

Villejuif, le 15 octobre 2009



EN BREF N°211